

# Le Menhir dans la Vilaine

N° 16

Bulletin d'information de la FFMC 35

2<sup>e</sup> trimestre 2001



## Contacts

### Courrier

FFMC 35  
Co/Dominique Laperche  
35, rue du Manoir de Gaudon  
35770 VERN-SUR-SEICHE

**Téléphone** 06 70 84 95 56

**Internet** www.ffmc35.org

**E-mail** ffmc35@mac.com

### Bureau de la FFMC 35

Christophe Marty  
Luc Bomal  
Philippe Bossé  
Jean-Philippe Delaunay  
Olivier Kagan  
Dominique Laperche  
Christine Place  
Luc Trichet  
Laurent Willams

### Le Menhir dans la Vilaine

Jean-Philippe 02 23 21 15 30

### Délégation AMDM

Répondeur 02 99 67 64 23

### Commission juridique

Les permanences téléphoniques de la commission juridique pour la zone téléphonique 02, ont lieu le jeudi de

18 à 19 heures.

Laurent 02 99 69 28 74

### Pour nous rencontrer :

- Les **permanences** de la FFMC et de la Délégation bénévole de la Mutuelle des Motards ont lieu les premiers et troisièmes samedis du mois à partir de 14 heures au bureau de la Mutuelle des Motards, 1, place de la Rotonde à Rennes.

- Les **réunions mensuelles** ont lieu tous les derniers vendredis du mois à 19 heures au bar Le Sablier, 70 rue Jean Guéhenno, à Rennes. Elles sont ouvertes à tous les adhérents.

### Remarque

Les photographies dessins et articles figurant dans ce numéro sont la propriété de leurs auteurs respectifs.



## Édito (coup de gueule)

**B**ien que ce mois de mars soit le plus froid de l'année, les belles éclaircies de la journée nous laissent présager du plaisir que nous allons retrouver à rouler sous un ciel clément et sur une route enfin sèche.

Ces conditions propices ne doivent cependant pas nous faire oublier les dangers habituels, qui eux aussi sont de saison ; je pense aux gravillons qui vont reflleurir avec le soleil et qui restent dangereux, même si la DDE fait maintenant un gros travail d'information auprès de ses équipes pour que le signalement soit respecté. Je pense aussi aux tracteurs et autres moissonneuses comme autant de chicanes mobiles sur nos petites routes et je pense surtout aux radars qui vont pulluler,

comme tous les ans au printemps, et aux contrôles dits « de routine » réservés aux deux-roues, dès les premiers beaux jours.

Alors, au risque de passer pour un vieux con, je dirais simplement ceci : ne laissez pas le pollen vous brouiller les neurones et pensez que, derrière chaque bosquet, une estafette peut poireauter, que dans chaque voiture un portable peut sonner et que la pénurie d'ampoules de clignotants qui frappe certains de nos amis à quatre roues n'est malheureusement pas finie...

**C'était les conseils de Vison Buté pour un printemps sans bosses ni plaies !**

Christophe

## 24 heures du Mans : Relais Moto

Comme tous les ans, la FFMC 35 et la DDE, mettent en place, dans le cadre du PDASR (Préfecture d'Ille-et-Vilaine), un Relais Moto à l'occasion des 24 heures du Mans.

### Du vendredi 13 au samedi 14 avril 2001 :

Dans le sens Rennes/Paris, l'accueil se fera sur l'aire de service de MONDEVERT (RN 157), du vendredi à 15 h 00 au samedi à 15 h 00 en continu.

### Dimanche 15 avril 2001 :

Dans le sens Paris/Rennes, l'accueil se fera sur l'aire de service d'ERBRÉE (RN 157), de 13 h 00 à 20 h 00.

Sur le Relais Moto, des boissons chaudes et des biscuits seront servis gratuitement aux motards, qui pourront bénéficier d'informations sur la sécurité routière, les conditions de circulation et la météorologie.

Une assistance de petite mécanique est prévue. Elle sera assurée par un concessionnaire moto.



## Sommaire

Édito .....	1	Revue de presse .....	8
Actualité européenne .....	2	Le coin des assureurs .....	9
Actualité nationale .....	3	Portrait .....	10
Actualité régionale		Agenda .....	10
Élections municipales .....	4	Bulletin d'adhésion .....	11
Rencontres .....	5	Offres spéciales .....	11
Stages moto enfants .....	6	Boutique FFMC .....	11
Réadhésions 2001 .....	6	Carnet .....	12
Ailleurs : à Nancy .....	6	Juridique .....	12
Dossier		Concessionnaires .....	12
À propos de l'allumage des		Petites annonces .....	12
codes automobiles .....	7		



## Nouvelles limites d'émissions polluantes pour motos : la Commission européenne fait preuve de bon sens

Strasbourg 14 février 2001, Session Plénière. Le Parlement Européen a voté en faveur des amendements proposés par le rapporteur Bernd Lange pour les prochaines étapes de réduction des limites d'émissions des motos. Cela signifie des mesures plus strictes que celles de la proposition originale de la Commission Européenne, introduisant notamment les contrôles de conformité.

Lors du débat précédant le vote, la CE a émis des réserves sur un certain nombre d'amendements proposés. Le commissaire Erkki Liikanen, a exprimé son désaccord sur le fait de rendre obligatoires plutôt qu'indicatives les limites de la deuxième étape de réduction des émissions, arguant qu'un test de référence spécifique pour les motos n'est pas encore finalisé. Concernant les mesures secondaires, et particulièrement les contrôles de conformité, il a rappelé que les voitures et les motos ne sont pas comparables et qu'une méthodologie spécifique devrait être développée pour les deux-roues.

Bernd Lange semble avoir quelque peu adouci son approche et reconnaît qu'il est difficile de faire une comparaison directe entre les normes pour les motos et les voitures, il

est néanmoins d'avis que les limites pour les motos devraient se rapprocher de celles des voitures. Il a également dit que le cycle de référence pour les voitures ne devrait être utilisé que si le nouveau cycle spécifique moto élaboré au niveau international n'est pas finalisé à temps.

La FEMA était présente à Strasbourg et il semble ressortir des discussions avec des membres du Parlement que la position du PE est loin d'être unanime. Le vote en faveur du rapport Lange place le PE dans une meilleure position pour entamer les négociations avec le Conseil des Ministres, qui devrait considérer la proposition à la fin mars.

Comme précédemment, la FEMA pense que la proposition originale de la Commission est réaliste et acceptable. Avec ses organisations nationales, la FEMA va tenter à présent d'intervenir au niveau des gouvernements nationaux. L'objectif de faire en sorte que le Conseil soutienne les propositions de la Commission. La FEMA fera également suite à l'offre de Bernd Lange de réunir autour d'une table Membres du Parlement européen, industrie et utilisateurs, afin de voir si un consensus peut être atteint entre les différentes parties.

Rédigé par Christina Gesios

## La Fédération Motocycliste tchèque rejoint la FEMA

Après un an de participation en qualité d'observateur, la Fédération Motocycliste Tchèque (CMF) est maintenant membre de plein droit de la FEMA depuis sa dernière Assemblée Générale Annuelle. Ceci porte à 22 le nombre d'organisations nationales affiliées la FEMA, provenant de

17 pays différents. Le Président de la FEMA, Erwin Renette, a déclaré: « Nous sommes toujours ravis d'accueillir une nouvelle organisation au sein de la FEMA, particulièrement celles provenant d'Europe centrale. [...] Bienvenue à la CMF! »

Rédigé par Christina Gesios

## La sécurité des glissières : une priorité pour l'union européenne

À la demande de la FEMA, le Parlement européen a adopté dans sa résolution sur « Les priorités de la sécurité routière dans l'Union européenne » un point sur l'importance de rendre les glissières de sécurité plus sûres pour les motocyclistes.

La FEMA était préoccupée par le fait que, dans ce rapport, les glissières de sécurité étaient considérées comme un moyen d'améliorer la sécurité routière, sans mentionner le danger qu'elles représentent pour les motards. Les glissières de sécurité sont en cause dans 10 à 15 % des accidents motos mortels en Europe, et provoquent aussi des blessures très graves. La FEMA admet que les glissières de sécurité peuvent améliorer la sécurité des automobilistes, mais en même temps demande que soient reconnus les risques spécifiques qu'elles posent aux motards. Elle demande notamment que soient mises en place des solutions visant à réduire ce risque, en particulier dans les zones d'accumulation d'accidents.

Le texte adopté dans la Résolution est le suivant: « Considérant qu'aux fins d'une telle politique, d'importants investissements pourraient être requis afin de concevoir et

de mettre en place un système de circulation sûr; que des mesures peu coûteuses d'aménagement du réseau, comme des glissières de sécurité inoffensives, et adaptées aux exigences spécifiques de sécurité des motocyclistes, peuvent être appliquées rapidement et, tout comme l'élaboration et la promotion de directives techniques basées sur les méthodes les plus efficaces, contribuer ainsi à accroître la sécurité de façon significative ».

Sur le point de quitter son poste à la FEMA, Éric Thiollier considère que: « C'est un joli cadeau d'adieu du Parlement européen et un petit pas de plus dans le sens d'une infrastructure routière adaptée aux motards ».

La FEMA travaille depuis plusieurs années sur le sujet. Un rapport complet est disponible sur internet à l'adresse suivante:

[www.nmcu.org/forskning/fema\\_cbp/](http://www.nmcu.org/forskning/fema_cbp/)

Il contient une analyse statistique complète, une liste des dispositifs améliorant la sécurité des glissières pour les motocyclistes, des considérations en matière de coût/efficacité, et des propositions constructives afin d'améliorer la situation.

Christina Gesios

## Nouveau responsable des relations politiques à la FEMA : une note italienne...

Nouvelle tête à la FEMA qui embauche un nouveau responsable des relations politiques. Antonio Perlot reprend la responsabilité du lobbying, pour la représentation et la promotion des intérêts des motocyclistes d'Europe. Il remplace Éric Thiollier qui a travaillé avec nous durant deux ans.

[...] Son père est italien et sa mère suédoise, il est donc naturellement ouvert à différentes

cultures. Il maîtrise parfaitement l'anglais, le français, l'italien et le portugais. Son expérience des relations avec les institutions européennes va beaucoup apporter à la FEMA. Motocycliste de longue date, il possède une Honda CB 500 qu'il utilise quotidiennement et par tous les temps. [...]

Rédigé par Christina Gesios



### Rapport 2000 de la Cour des Comptes: l'entretien du réseau routier national

Le réseau routier national géré directement par l'État est constitué au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de 28 749 km de routes nationales et de 2 268 km d'auto-routes non concédées. Son entretien est assuré par la direction des routes et la direction de la sécurité et de la circulation routières et au plan local par les directions départementales de l'équipement (DDE).

Les contrôles menés par la Cour auprès de l'administration centrale et dans seize DDE confirment que l'État devrait se préoccuper davantage de l'entretien de son patrimoine routier.

Aucun document général ne définit de stratégie dans ce domaine, hormis de simples circulaires ministérielles. Les besoins financiers relatifs à l'entretien ne sont pas un critère de choix des projets d'infrastructures nouvelles; les méthodes d'évaluation existent, mais elles ne sont qu'un cadre de présentation théorique. Le plus souvent, l'impact des choix de conception sur les moyens en entretien n'est pas explicité dans les dossiers d'investissement.

Les moyens financiers consac-

rés à l'entretien se sont réduits de 1988 à 1997. En 1988, l'entretien représentait 28,2 % du budget « routes » exécuté contre 20,2 % en 1997. L'inflexion positive constatée dans les lois de finances pour 1998, 1999 et 2000 ne compense pas les insuffisances du passé.

Les conséquences sur l'état du réseau sont inquiétantes. La sous-estimation des besoins d'entretien conduit à un état réellement médiocre de certaines routes: 22 % des chaussées souffrent de graves dégradations. Sur les routes nationales ordinaires non renforcées, la stratégie d'entretien préventif a dû être abandonnée faute de moyens financiers. Seules des dépenses curatives sont encore effectuées.

Le suivi des arbres, le débroussaillage, la prévention des chutes de pierres souffrent de déficiences. La gestion des tunnels pose des difficultés aux services. Une proportion significative des ouvrages d'art n'est pas dans un état satisfaisant.

La politique de déclassement, dont l'objectif est de remettre aux départements des voies dont l'intérêt national n'est pas

avéré, est très ralentie, faute de moyens financiers qui permettraient de transférer en bon état les routes assurant une desserte locale.

La définition et la mise en œuvre d'une politique cohérente de l'entretien et de l'exploitation de la route rencontrent des obstacles.

L'action de l'État n'est pas suffisamment coordonnée avec celle des départements. Au sein du ministère de l'équipement lui-même, la fonction d'exploitation est éclatée entre la direction des routes et la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR). La répartition des compétences et la manière dont les deux directions assument leur fonction dans ce domaine n'assurent pas la cohérence de l'action de l'État.

La connaissance des besoins est aussi insuffisante. Les outils tels que « l'image qualité » du réseau national ou des ouvrages d'art constituent un progrès dans la connaissance de l'état physique du réseau, mais ne servent que très marginalement à définir les besoins financiers. L'absence de comptabilité patrimoniale prive l'ad-

ministration d'un outil de définition de ces besoins. Les services concernés ont produit à la Cour des estimations de l'insuffisance des crédits par rapport aux besoins. Pour la direction des routes, les dotations couvriraient les 2/3 des besoins en 1997 et les 3/4 en 1999; pour la direction de la sécurité routière, les dotations correspondraient à la moitié des besoins.

Enfin, au cours de son enquête, la Cour a constaté que les moyens humains de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales étaient arrivés à un seuil critique. De même un certain nombre de centres d'exploitation de l'équipement sont dans un état de grande vétusté.

L'enquête de la Cour souligne la nécessité d'une réflexion globale sur la politique d'entretien routier afin que soit déterminée une stratégie publique à la hauteur d'enjeux qui concernent non seulement la sauvegarde du patrimoine de l'État et les besoins futurs de financement mais avant tout la sécurité et le confort des usagers de la route.

### M. Gaysot a plus d'un tour dans son sac

À l'arsenal répressif qu'il s'évertue à mettre en place, il manquait un petit quelque chose. Il nous semblait que déjà la police verbalisait suffisamment, ce n'est pas le point de vue du Ministre des Transports. À présent il faudra se méfier du personnel de l'Office National des Forêts, des gardes champêtres, des agents de surveillance de la voie publique, des officiers de port et leurs adjoints, des agents des douanes, des agents des services publics urbains de transport en commun de voyageurs, des agents du concessionnaire de l'auto-

route ou d'un ouvrage routier, des contrôleurs des transports terrestres ainsi que des autres agents de l'État.

Une ordonnance publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2000 habilite ces personnes à constater par procès-verbal les contraventions prévues par la partie réglementaire du code de la route qui se rattachent à la sécurité et à la circulation routière. Ces contraventions sont... toutes les contraventions: vitesse, stationnement, dépassement, état alcoolique...

Toutefois, il faut apporter deux

nuances: les agents désignés dans l'ordonnance devront être assermentés (ce n'est pas le cas pour tous actuellement). D'autre part, un décret donnera la liste des contraventions qu'ils pourront constater (donc a priori ce ne seront pas toutes les contraventions). Ces mesures n'entreront en vigueur qu'une fois le décret d'application pris. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.

### Boulé à Béziers !

Gaysot s'est fait bouler aux municipales à Béziers (34) dès le premier tour! Le maire sortant a été réélu d'emblée. Gageons que ça ne lui a pas porté chance d'être parachuté candidat dans une ville du même département que le siège de la Mutuelle des Motards! C'est pas beau de se réjouir du malheur des autres, mais ça m'a fait passer une bonne journée.



Nous avons profité de l'événement politique du trimestre que sont les élections municipales et cantonales, pour rappeler nos préoccupations motardes à nos chers élus. Nous avons donc envoyé un courrier à Edmond Hervé et à Pierre Méhaignerie et nous avons rencontré (à sa demande) Loïck Le Brun (candidat de l'opposition à Rennes).

Bien que nous n'ayons, à ce jour, reçu aucune réponse au courrier, vous en trouverez le contenu ci-après, ainsi que le compte rendu de la rencontre.

En espérant que le résultat de ces élections soit favorable au monde motard !

### Lettre

« À la veille des élections municipales, nous souhaitons connaître vos opinions et engagements sur un certain nombre de questions ayant trait à la pratique du deux roues motorisé et à la politique routière en matière de sécurité et de taxes. »

Suit un paragraphe de présentation de la FFMC

« Nous nous adressons à vous parce que l'opinion des élus locaux et régionaux est bien souvent prise en compte par les députés et sénateurs au moment de voter les lois. De plus, un certain nombre de questions ayant trait à la sécurité routière dépendent directement de la responsabilité des municipalités.

Aussi, nous voudrions connaître votre opinion sur deux grandes questions :

1. Nous estimons qu'un progrès durable en matière de sécurité routière ne peut être acquis que par des efforts permanents de tous les partenaires (État, collectivités locales, assurances, constructeurs, formateurs, associations) dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation, de la formation ainsi que de l'amélioration

des infrastructures et du réseau routier. Nous regrettons qu'à l'heure actuelle priorité soit donnée, notamment dans l'élaboration du budget et dans l'arsenal législatif, aux dispositions répressives.

Nous aimerions avoir votre opinion sur cette question fondamentale et connaître les actions que vous envisagez au plan local ainsi que les démarches que vous engagerez pour infléchir la politique actuelle de sécurité routière dans le sens d'un abandon de l'excès de répression et d'une plus grande

votre avis sur cette question et les interventions que vous comptez faire auprès des élus nationaux afin de faire évoluer cette situation dans l'intérêt de vos administrés.

Nous joignons à cette lettre la plate forme de propositions que nous avons portée à la connaissance du Ministre des Transports. »

Le Bureau de la FFMC 35

### Rencontre

Nous avons rencontré, vendredi 23 février, à sa demande, Loïck Le Brun, tête de liste de l'opposition (centre droit) aux élections municipales de Rennes. Inutile de préciser avec quelle méfiance nous nous sommes rendus au rendez-vous, ni quelles houleuses discussions nous avons eues au sein du Bureau de la FFMC 35 pour déterminer si nous devions, ou pas, aller à ce rendez-vous.

Nous parfimes donc trois (Christophe, Olivier et moi-même), rencontrer ce monsieur. L'enjeu était de taille : d'une part, il fallait exposer nos idées en insistant sur le fait que nous étions apolitiques, et d'autre part, quelle que soit l'issue du scrutin du mois de mars, en tant que tête de liste, Loïck Le Brun siègera de toute façon au conseil municipal. Il était donc important de ne pas s'en faire un ennemi ! Après s'être assurés que sa liste n'avait aucun lien avec l'extrême droite, nous lui avons demandé les raisons qui l'ont motivé à nous rencontrer. Il nous a expliqué que n'étant pas motard et étant potentiellement le futur maire de Rennes, il souhaitait qu'on lui fasse part des problèmes que nous rencontrons au quoti-

dien. Sa volonté étant de gérer la ville par le consensus, nous sommes selon lui, le partenaire indiscutable dans le monde de la moto. Si ce monsieur était élu, nous serions donc consultés régulièrement (au moins deux fois par an), sur différents projets urbains. Pipeau de campagne électorale ou réelle volonté politique, l'avenir nous le dira...

Nous lui avons donc présenté le dossier que nous avons réalisé suite à notre dernière manif, concernant les infrastructures routières (en particulier urbaines) dangereuses pour les motards. Ce dossier a servi de base à la discussion, puis nous avons évoqué les problèmes de stationnement des deux-roues à Rennes (accès aux parkings souterrains, parkings dédiés sécurisés en surface), en insistant sur le fait que la mise en place de tels dispositifs ne devrait pas entraîner l'interdiction de stationner sur les trottoirs.

Nous avons également évoqué ensemble la création possible d'un poste au sein de la mairie, qui soit un peu l'équivalent de celui de M. Moto au niveau de la DDE.

Nous avons ensuite évoqué longuement le projet de piste moto sur le District de Rennes, en lui faisant percevoir l'intérêt pour la ville en terme d'image et de sécurité routière. Cette piste pouvant bien sûr servir pour faire tourner des motos, mais aussi pour les moto-écoles, les concessionnaires, etc.

Nous avons conclu ce long entretien en lui rappelant que nous ne faisons pas de politique et qu'en aucun cas nous n'appellerions à voter, ni pour lui, ni pour un autre.

Nous avons le sentiment d'avoir été écoutés. L'avenir nous dira si c'était uniquement un geste de campagne électorale ou pas !

Jean-Philippe



responsabilisation des conducteurs.

2. Par ailleurs, nous constatons que la route est devenue un objet de taxation abusive qui grève lourdement le budget de ceux qui doivent journalièrement emprunter leur véhicule personnel pour aller travailler. Également, les tarifs des péages autoroutiers sont de plus en plus chers alors que les autoroutes sont 4 à 7 fois moins meurtrières que le reste du réseau. Les équipements de sécurité obligatoires sont taxés à 19,60 % alors que les produits de première nécessité bénéficient d'un taux de TVA réduit (5,5 %). Enfin, s'ajoutent les taxes sur les carburants automobiles.

Nous souhaiterions connaître



## Concentration moto réussie à Bobital

Le week-end des 17 et 18 février s'est tenu à Bobital (à côté de Dinan), une concentré moto, à l'initiative de deux étudiantes malouines (Géraldine et Manuela), toutes deux en BTS action commerciale. Fait particulier, la concentré était organisée au profit de la FFMC 35 !

Le projet était ambitieux et le résultat n'en est que plus flatteur pour les organisatrices. De l'avis des nombreux participants, ça a été réussi ! L'organisation était parfaite et les motards présents en ont bien profité !

De notre côté, outre le fait de nous être amusés et outre le bénéfice financier, nous avons pu discuter avec beaucoup de motards non adhérents et exposer nos idées dans une ambiance sympa et détendue.

Donc, encore merci à Géraldine et Manuela et peut-être à l'année prochaine ?

Pour conclure, voici quelques fragments d'articles de presse concernant cet événement :

### Deux étudiantes rassemblent les motards ce week-end

Une concentration de motards au cœur de l'hiver ! Deux jeunes étudiantes malouines relèvent le défi. Une centaine de motards sont attendus ce week-end à Bobital.

Manuela Homo et Géraldine Magné préparent actuellement un BTS commercial. C'est dans ce cadre qu'elles peaufinent depuis plusieurs semaines leur projet de rassemblement de motards. « Il nous fallait une action de type commercial mais nous avions une totale liberté pour choisir le type d'action. » Passionnées de moto, elles ont trouvé à Bobital un moto club, les Albatros, qui n'a pas hésité à leur donner un coup de main.

Un menu copieux attend les

motards dès 17 heures, samedi après midi. La concentration débute en effet par un repas musical animé par trois groupes aux influences diverses. Ainsi, Ioda (rock fusion), Général Store (country), et Black Bones (pop rock) animeront la soirée. Le lendemain, en guise de récupération, les motards seront invités à une balade concoctée par le président des Albatros, Popeye. Une dégustation d'huîtres est même prévue le long des bords de Rance.

Manuela et Géraldine ont également décidé de reverser les bénéfices éventuels de ces deux jours à la FFMC. Cette association, qui sera d'ailleurs représentée sur le site, défend les intérêts des motards, notamment dans l'amélioration des conditions de sécurité.

OF - 14 février 2001

### Concentration moto : Manuela et Géraldine ont réussi leur pari

Manuela Homo et Géraldine Magné, deux jeunes étudiantes malouines, tentaient ce week-end un difficile pari. Mais leur projet de concentration de motos a connu une belle réussite : 150 motards ont répondu à leur invitation sous un soleil radieux.

« On est fatiguées mais contentes. Les gens ont apprécié ce week-end et, heureusement, le moto-club bobitalais Les Albatros nous a vraiment bien aidées. » Dimanche midi, Manuela et Géraldine pouvaient légitimement se montrer satisfaites. Après des semaines de préparation, elles avaient réussi à réunir pendant deux jours 150 personnes autour de leur passion.

Novices, jeunes conducteurs ou pilotes chevronnés ont donné une image sage de la moto. On était loin ce week-end de l'image du motard adepte du « casque bol » avec

barbe, tignasse au vent et fort tempérament, de vitesse folle, ou dévoreur insatiable de bitume. Après une soirée musicale de rock et de country, les motards ont ainsi effectué dimanche matin, à petite vitesse, et souvent en famille, une sympathique balade le long des bords de Rance. Et ils ont su garder leur légendaire esprit de solidarité comme en témoigne la présence tout au long du week-end de la Fédération Française des Motards en Colère.

Cette association vise à regrouper les motards pour défendre leur passion. Elle a ainsi pour vocation de les représenter auprès des pouvoirs publics et se revendique autant force de

proposition que de contestation. La FFMC a ainsi lutté pour améliorer la sécurité des motards et éviter les infrastructures jugées dangereuses comme les marquages au sol glissants, les rails de sécurité non doublés... Et tout cela bien sûr dans la bonne humeur car comme le souligne « Popeye », le président des Albatros, « ça fait vingt ans que je fais de la moto, et je n'ai jamais vraiment été en colère. » Son moto-club a prouvé aussi tout au long de ces deux jours son sens de l'entraide en assurant une partie de la logistique et permettant à deux jeunes étudiantes de réussir leur projet d'école.

OF - 20 février 2001

## Festival moto à Melesse

Un festival régional moto les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet

Les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, le premier festival moto Kick'n'roll ouvrira ses portes. Organisé par plusieurs membres du MMC (Melesse Moto club), ce festival régional a pour but de faire découvrir et de développer la culture moto, auprès du grand public. Au programme :

- Espace moto : expos motos, tuning, concessionnaires, essais motos, circuits enfants, burn à gogo, balade, défilé.
- Espace commerce : stands, cuir, bijoux, tatouage, peinture personnalisée, restaurant...
- Espace musique : concerts,

Slaweck, Éric Blues, Slim paddy. En prime, body painting, feux d'artifices. Apéros géants offerts par le MMC.

• Espace plus, camping, sanitaire, parking motos gardé, couvert.

Tarifs : 50 F le week-end, 20 F le dimanche. Pour tous renseignements, Georges Lemay : 06 81 50 04 44 ; Christophe Maréchal : 02 99 66 53 75 ; Thierry Quédillac : 02 99 38 05 43.

OF - 31 janvier 2001

À noter que nous avons été contactés pour tenir un stand lors du festival. À suivre !



Christophe Maréchal et Thierry Quédillac avec leurs motos dans leur garage « aménagé » tout pour la moto.



**J'ai testé pour vous...**

Les propositions de stage moto pour enfants sont rares et quand nos chérubins en apprennent l'existence, ils ne sont pas longs à solliciter leurs parents, complètement excités à l'idée de pouvoir pratiquer la moto pendant une semaine.

J'ai testé pour vous les stages « Moto découverte » (12-14 ans) et « Petits motards » (6-12 ans) du Centre Léo Lagrange et là, côté découverte, ça a été copieux mais pas vraiment dans le sens espéré.

Il y a d'abord les lieux d'accueil, proches des ruines ou du château hanté, avec vitrages éclatés au lancer de raquettes par le groupe de la semaine précédente. (Stage ping-pong nouvelle version!). Puis le circuit de chauffage qui éclate en pleine nuit avec inondation appropriée. Branle-bas de combat à coup de serpillière de fortune, tout le monde s'y met. Ambiance assurée!

Pour ce qui est du matériel, même combat. Sur les neuf

machines prévues pour la douzaine d'enfants, cinq ne sont plus en état de fonctionner. (Le stage mécanique c'est pour dans quinze jours!)

Passons à l'encadrement. Loin de moi l'envie d'accabler les jeunes moniteurs qui apprennent la veille pour le lendemain qu'ils vont passer du stage bonbonnière au stage moto, mais il y a quand même quelques questions à se poser quand on apprend que l'un d'eux c'est fait fort de montrer que l'on pouvait rouler sans attacher le casque, se prendre une grosse gamelle et se retrouver aux urgences avec points de suture en prime! Côté initiation, ça peut le faire, mais il y a sûrement mieux!

S'il est possible qu'il ne s'agisse pas là d'une généralité, ça n'en est pas moins une réalité.

Alors si par hasard (ou pas) vous entendez parler de ces stages...

Luk



**Réadhésions 2001**

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de penser à renouveler votre cotisation pour l'année 2001.

Après ce présent Menhir, si vous n'avez pas renouvelé votre cotisation, nous serons dans l'obligation de vous rayer de la liste de nos adhérents!

Vous le savez, notre force auprès des pouvoirs publics est largement déterminée par le nombre de nos sympathisants. Pour permettre à nos bénévoles de continuer à lutter pour notre cause, le soutien moral et financier de tous nous est indispensable.

Notre journal local vous permet d'avoir régulièrement le compte rendu de nos actions sur le terrain. Nous essayons qu'il

soit le plus attrayant et complet possible. Toutefois, si vous avez des questions ou des remarques particulières, vous pouvez nous contacter par téléphone, internet ou venir nous voir lors des permanences ou des réunions mensuelles, qui sont ouvertes à tous les adhérents (on ne le répètera jamais assez!).

Merci d'avance pour votre fidélité.

Dominique

Adresse pour l'envoi des cotisations (par chèque au nom de la FFMC 35):

FFMC 35  
Co/Dominique Laperche  
35, rue du Manoir de Gaudon  
35 770 VERN-SUR-SEICHE

Une coupure de presse que nous a envoyée la FFMC 54. Sans commentaires :

**Un outrage à la vie**

Un conducteur de 73 ans a été condamné hier à deux ans de prison ferme pour avoir fait un écart au moment où une moto le doublait. Le pilote et sa passagère sont morts.

« Les témoignages sont absolument formels. En faisant cet écart sur la gauche avec votre véhicule, c'est comme si vous aviez voulu empêcher la moto de doubler », a souligné la présidente [...]. À la barre du tribunal correctionnel de Nancy, Albert Metz, 73 ans, n'a eu de cesse, durant trois heures, hier matin, de nier tout acte volontaire.

« Il est resté éloigné de la scène, a jeté un œil sur les deux corps sans vie enroulés autour du pilier, et s'en est allé faire pisser son chien [...] », a déploré, gravement, Me Bouvier, avocat des trois adolescents orphelins depuis le drame qui a coûté la vie à leur père et à leur mère, le 5 février 2000 [...].

« J'ai fait un écart de cinquante centimètres à cause de mon chien dans la voiture », a affirmé le prévenu. « Pourquoi est-ce que le conducteur et le passager de la voiture qui vous suivait partent-ils d'un écart d'un mètre au-delà de la ligne blanche continue? » a questionné la présidente, insistant sur « l'acte volontaire » ressenti par les deux témoins directs du drame. « Je ne suis pas dans leur tête pour savoir ce qu'ils pensent... », a rétorqué Albert Metz.

« Pourquoi avoir quitté les lieux? », a poursuivi la présidente. « Pour laisser passer les secours », a répondu le prévenu. « On vous demandait simplement de déplacer votre véhicule! » La présidente devra l'interroger sur ses sentiments pour

qu'Albert Metz exprime des regrets, et tente une explication. « Quand je suis descendu de ma voiture, les deux témoins m'ont aussitôt agressé... », a-t-il indiqué. Son avocat, Me Grandhaye, a poursuivi: « Est-ce que les deux témoins considéreraient encore que l'écart était volontaire s'il était descendu effondré, en s'excusant? Non, c'est son comportement après l'accident qui a conditionné leur témoignage ».

Me Grandhaye a estimé que l'attitude de son client, lançant aux témoins, avant de quitter les lieux, « tu peux me charger, je n'en ai rien à foutre », était dictée par « un caractère psychorigide ». Mais qu'Albert Metz est en fait « un vieux bonhomme de 73 ans qui ne sait pas très bien conduire et n'a pas compris qu'il était responsable de l'accident ». Pour la défense, « l'écart est involontaire ».

Le substitut du procureur, Pierre Couttenier, jugeant qu'il y avait « outrage à la vie, manquement abominable au devoir d'humanité », a dénoncé cette thèse de l'accident: « Il s'agit d'un homicide involontaire causé par un manquement délibéré à une obligation de sécurité, avec délit de fuite! Parce qu'Albert Metz est un psychorigide du volant intolérant avec les motocyclistes, un étranger à la communauté des gens qui respectent la vie. Et ça, c'est de la délinquance ».

« C'est à vomir! » s'est exclamé le représentant du ministère public, requérant « sept ans de prison, dont trois ans ferme avec mandat de dépôt à l'audience ». Le témoignage du tuteur des trois orphelins présents, hier, à ses côtés, a ajouté au climat de douleur pesant sur les débats.

Albert Metz a été condamné à cinq ans de prison, dont trois ans avec sursis, annulation du permis de conduire. [...].

24 février 2001



Deux articles concernant l'éventualité de circuler « phares allumés » pour tous les véhicules sont parus dans Ouest-France, les 24 et 31 janvier dernier. L'engouement relaté par ces témoignages pour la mise en place de cette mesure, semble de premier abord, tout à fait légitime.

Dans le premier article, Perrine de Rennes nous faisait part d'un accident causé par une voiture remontant une voie rapide à contresens et qui, à son avis, n'aurait pas eu lieu si ce véhicule avait eu ses phares allumés.

Dans le second article (voir ci-après), Hubert de Cesson-Sévigné prend la balle au bond en appuyant son argumentation sur le résultat d'une expertise qui justifierait que chaque année 900 vies pourraient être sauvées par l'application d'une telle mesure.

Circuler les phares allumés serait donc l'évidente solution ; mais quelle solution ?

Peut-on et doit-on pallier les effets avant de penser à la cause ? Doit-on ignorer l'origine du problème et ne penser qu'à en limiter les conséquences ?

Prenons le cas des remontées à contresens et interrogeons-nous d'abord sur l'éventualité d'une telle situation, car enfin, qu'il ait ou non ses phares allumés il n'en est pas moins là ce gros débile de mes..., là, en plein devant vous ! Comment est-ce possible ? La réponse est très simple, il n'y a que deux solutions. Soit nous avons affaire à un acte criminel, soit il s'agit d'une erreur.

Dans le premier cas aucune démarche ni aucune mesure ne pourront empêcher de tels actes, commis par des abrutis de première catégorie, se provoquant dans des paris criminels pour montrer aux copains du même club qu'ils ont des c... (dur pour les mâles !).

Fort heureusement un tel niveau de prise de conscience de soi ne fait pas légion dans le monde des conducteurs et nous pourrions admettre que les cas sont rares.

Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire l'erreur, il est fondamental de s'interroger sur la cause de cette erreur. Papy ne voulait pas remonter la file à contresens, il voulait rentrer à la maison, si si, c'est vrai, mais il s'est trompé et s'il a pu se tromper c'est que des conceptions routières « autorisent » cette erreur et là, nous touchons au vrai problème, en effet, il ne devrait pas être concevable qu'un véhicule puisse s'engager par erreur à contresens sur une voie rapide. Hélas, c'est possible et, dans la majorité des cas, le signal de l'erreur se résume aux fameux panneaux « sens interdit ». Alors ? Ne devrait-on pas s'interroger sur la véritable origine des faits ?

Ce dilemme de l'origine et de la conséquence me fait penser aux trop nombreuses fois où je peux lire ou entendre dire qu'un carambolage a eu lieu « à cause » du brouillard, ou qu'un grave accident s'est produit « à cause » du verglas. Pauvre brouillard, pauvre verglas, si cruellement condamnés, eux qui existent depuis la nuit des temps et qui, jusque-là, n'avaient encore tué personne ! Ne pourrait-on dire que tous les conducteurs roulaient trop vite dans de pareilles conditions climatiques ? (NDLR : toujours le grand débat sur la notion de dépassement de la vitesse légale contre la notion de vitesse inadaptée aux conditions de circulation !)

Revenons au sujet en nous intéressant au point de vue d'Hubert sur la généralisation à tous les véhicules de rouler phares allumés.

Paradoxalement, il faut ici s'interroger sur les conséquences engendrées par ce fait et sur le

juste équilibre (s'il en est un) entre les accidents potentiellement évités et ceux que devront subir les « deux roues » devenus alors invisibles aux yeux des rétroviseurs. Il en serait de même pour tous les véhicules de sécurité. Et puis, il y aurait bien sûr ceux qui rouleraient pleins phares ! Alors, il faudrait équiper toutes les voitures avec une sirène assujettie aux feux de route ou un témoin de tableau de bord gros comme une cloche à fromage ou, etc. En poussant un peu plus loin le délire on pourra s'inquiéter sur le devenir des ambulances quand il faudra mettre un gyrophare sur tous les véhicules pour être vu !

En parallèle, on ne peut s'empêcher de penser à la manne financière occasionnée par l'adoption de cette mesure qui serait alors une obligation et qui dit obligation dit verbalisation ! Du coup, plus question de rouler sans une ampoule et un tournevis dans la poche !

En conclusion et en réponse à ces articles, s'il est vrai que beaucoup de choses sont encore à faire pour améliorer la

sécurité, il n'est pas raisonnable d'adhérer tête baissée à des solutions hâtives sans analyser l'ensemble du problème. Tous les motards le savent, avant de foncer il peut être utile de réfléchir !

Quoi qu'il en soit, force est de constater que nous avons du pain sur la planche, qu'il nous faudra être présents et participer activement aux débats sur le sujet.

Luk

Je me permettrais de rajouter mon grain de sel. Encore une fois, nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas seuls sur la route ! Si l'étude dont parle Hubert est fiable et qu'elle permet effectivement de sauver des vies (même si ce ne sont pas des vies de motards), il faut l'appliquer ! En revanche, il faut participer activement aux réflexions pour ne pas être une fois de plus les laissés pour compte et payer un lourd tribut à cette initiative. Mais n'y voyons pas aveuglément que l'abolition d'un de nos rares privilèges.

Jean-Philippe

### **Rouler les phares allumés**

" Je voulais faire écho à la lettre de " Perrine, de Rennes ", qui suggère que l'allumage permanent des feux de croisement serait un plus pour la sécurité routière.

" Je pense que cette automobiliste a tout à fait raison. Si cette mesure était obligatoire en France, cela pourrait épargner de nombreuses vies. L'allumage permanent des feux de croisement se pratique déjà dans certains États de l'ouest américain, au Canada, dans plusieurs pays d'Europe et en France pour les motards, ainsi que pour beaucoup de bus urbains et de taxis.

" Selon une expertise demandée par la Commission européenne, un allumage obligato-

re et permanent des feux de croisement permettrait d'épargner 900 vies humaines par an, rien qu'en France. Aucune autre mesure de sécurité routière ne peut se prévaloir, à court terme, d'une telle efficacité.

" Alors, qu'attend-t-on ? Il est vrai qu'en France on s'imagine souvent que les feux ne servent qu'à éclairer la route alors qu'ils peuvent aussi servir à être vus en toutes circonstances (contre-jour, pluie, dépassement, etc.) et de faire gagner de précieuses fractions de seconde pour réagir et éviter l'accident. "

Hubert, de Cesson-Sévigné

Courrier des lecteurs

OF - 30 janvier 2001

**Sidecaristes en colère :**

Depuis le mois de janvier 2001, Moto Guzzi ne délivre plus d'autorisation d'atteler des side-cars sur l'ensemble des modèles de sa gamme. Cette décision intervient alors qu'aucune modification technique sur les modèles en question ne la justifie. L'Amicale Sidecariste de France a protesté officiellement auprès de Moto Guzzi France. 20 % des motos attelées en France, sont des Guzzi. Nous espérons qu'il s'agit là d'une erreur qui va être vite corrigée (ça doit être beau, une manif de Side!).

**Répression quand tu nous tiens !**

Dans notre série: « y a pas que Gayssot qui ait des idées à la con », une société grenobloise vient de nous pondre un radar digne de la guerre des étoiles! Faisceau laser et caméra numérique infrarouge permettront sans même qu'on s'en rende compte de « flasher » jusqu'à 7500 véhicules par jour! À titre indicatif, actuellement, 9000 PV sont distribués en moyenne par an et par département, pour ce motif...

Notons que ce radar peut vous choper à 300 mètres, par l'arrière (on pense aux motards...), et ne nécessite pas d'intervention humaine

La seule bonne nouvelle, c'est que cette merde n'est pas encore homologuée...

**Réunions mensuelles :**

À partir de fin mars 2001, les réunions mensuelles de la FFMC 35 auront lieu les derniers vendredis du mois à 19 heures au bar « Le Sablier » (voir page 1). Venez nombreux!

**Sécurité Routière : décalage inquiétant dans les chiffres**

La police sous-estime lourdement le nombre de victimes de la route, particulièrement les deux-roues...

C'est ce qui ressort d'une étude de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), qui compare depuis 1995 les statistiques officielles du département du Rhône et les véritables admissions dans les hôpitaux et cliniques...

Comme le rapporte l'hebdomadaire L'Express citant une étude de l'INRETS, « le nombre officiel des victimes de la route donné par les services de police et de gendarmerie est lourdement sous-évalué ». Ainsi en 1998 (dernier chiffre connu), rien que dans le département du Rhône, police et gendarmerie ont répertorié 4853 victimes d'accidents de la route, alors que l'INRETS a comptabilisé 11 196 admissions dans les services d'urgence.

Les procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre lors d'un accident entrent parfois dans d'autres catégories que celle des accidents de la circulation, notamment en cas de conduite en état d'ivresse ou de voiture volée. Ils peuvent donc échapper aux statistiques de la Sécurité routière, alors que dans les services d'urgence (hôpitaux, cliniques, etc.), seuls habilités à définir les blessés comme « légers » ou « graves », toutes les victimes sont dûment enregistrées. Mais la véritable raison est encore plus étonnante: la police tient peu compte des accidents de deux-roues! D'après l'étude de l'INRETS, « 80 % des accidents de vélo et 50 % des accidents de moto ou de cyclomoteurs, même percutés par une voiture, ne sont pas comptabilisés »!

Or, dans la catégorie des hommes de 15 à 25 ans, par exemple, il y a autant de victimes à vélo et à moto que d'automobilistes victimes de la route... Ce qui fait dire à Mireille Chiron, épidémiologiste à l'INRETS, que « Les messages de la Sécurité routière devraient être rééquilibrés, car ils s'intéressent principalement aux conducteurs de voiture alors que près de la moitié des accidents concernent les deux-roues, motorisés ou non ». Quant au ministère des Transports, après avoir longtemps affirmé qu'on ne pouvait extrapoler au niveau national à partir des résultats du Rhône, il envisage aujourd'hui d'ouvrir des registres médicaux dans deux ou trois autres départements tests...

Paru dans L'Express

On nous aurait menti? À l'insu de notre plein gré? Enfin, méfiance, parce que si les deux-roues sont considérés comme encore plus accidentogènes, bonjour la répression! On a pas fini de se battre! Ils n'ont toujours pas compris que certains comportements d'automobilistes peuvent être la cause d'accidents de deux-roues!

**Opération prévention deux roues**

Dans le cadre d'une campagne de prévention, la gendarmerie de Mordelles avait décidé d'intervenir dès 8 heures ce lundi simultanément sur les collèges Morvan Lebesque et Saint-Yves.



Quelle ne fut pas la surprise des collégiens de se voir interpellés pour différents motifs justifiés tels que l'utilisation de VTT vendus sans éclairage alors que des kits sont disponibles?

Au total 90 % des collégiens contrôlés n'étaient pas en règle. Il ne s'agissait pas pour les gendarmes de sanctionner dans l'immédiat, mais un papier a été remis à chacun des contrevenants. Ils sont tenus de se présenter sous huitaine en gendarmerie après avoir effectué les modifications demandées.

Drôle de réveil en quelque sorte pour ces jeunes surpris de l'accueil, très courtois du reste, mais aussi peut-être un drôle de drame évité pour certains si l'on considère le nombre de victimes de la route. Comme le souligne l'adjudant-chef Gautier, « il s'agit essentiellement d'inciter les jeunes à respecter les règles, leur faire prendre conscience des risques qu'eux mêmes encourent (accidents et contravention), ainsi que ceux qu'ils font encourir à des tiers. D'où l'importance de leur inculquer l'esprit civique. D'autant que ce genre d'action sera reconduit, sans préavis bien entendu ».

OF - 29 janvier 2001

Libre à chacun de penser ce qu'il veut de ce type d'actions!





### Les garanties complémentaires

L'Assurance Mutuelle des Motards a toujours eu le souci d'adapter des garanties aux besoins des motards. C'est pourquoi elle propose, aux cotés des garanties courantes, d'autres, bien utiles en cas de pépin.

#### La garantie équipement

C'est une garantie qui va couvrir vos équipements vestimentaires moto, en cas d'accident de la circulation. Deux niveaux sont proposés :

- vos équipements couverts jusqu'à 2500 F, pour une cotisation de 130 F
- vos équipements couverts jusqu'à 10000 F, pour une cotisation de 450 F.

Bien évidemment, en cas d'acci-

dent, nous ne garantissons pas shorts et sandales, ce sont les équipements spécialement adaptés à la pratique de la moto qui sont assurés : blousons, gants, bottes... mais pas le casque, qui est déjà couvert dans tous nos contrats et remboursé sans vétusté.

En outre, cette garantie est accordée sans franchise.

Alors si vous avez reçu à Noël la dernière combinaison en cuir Dainese, pensez à souscrire cette garantie !

#### La garantie accessoires

Sur certaines motos, la tentation est grande de rajouter des accessoires, notamment pour améliorer le look ou bien le confort. Cependant, on pense

rarement à les garantir. La Mutuelle vous propose donc de le faire avec les mêmes garanties que celles de la moto (en vol et en garanties dommages).

Tout ce qui est rajouté à la moto n'est pas considéré comme accessoire, et la Mutuelle donne la définition suivante de ceux qu'elle va couvrir :

L'accessoire est un élément ajouté et solidaire de la moto, livré en option ou disponible hors catalogue du constructeur.

Par extension, une pièce de remplacement dont la valeur est supérieure à celle de la pièce d'origine constructeur est considérée comme un accessoire.

Bien sûr, ne sont pas couverts

les équipements améliorant les performances de la moto, ou bien les pièces moteur.

Une franchise de 10 % est retenue sur l'indemnité qui vous revient lorsque seuls les accessoires sont endommagés ou volés. Autrement, c'est la franchise du véhicule qui s'applique.

Alors, pensez à bien vous assurer, vous et votre machine préférée et n'hésitez pas à venir demander conseil auprès du bureau ou de la délégation de l'AMDM.

Jean-Marie



### Actualité nationale

#### Sécurité routière : on est loin du compte !

À l'heure où le Ministre des transports se félicite des résultats obtenus en 2000, les représentants des usagers de la route dressent un tout autre constat :

7580 morts c'est à peine mieux qu'il y a 3 ans (7989 morts) quand, fin 1997, le Ministre annonçait, avec perte et fracas, une baisse de moitié du nombre de morts dans les cinq années à venir. De plus, la trop faible amélioration constatée n'a pu être obtenue que par un déploiement inégalé des forces de l'ordre sur toutes les routes de France et surtout grâce au concours des médias qui ont relayé les consignes de prudence lors des grands départs.

Ajoutons que la circulation en l'an 2000 a été perturbée par un mois de pénurie de carburants et des conditions météorologiques particulièrement défavorables pendant les mois d'été, habituellement sujets à

forte circulation. On constate alors qu'en fait la soi-disant amélioration mise en avant par Jean-Claude Gayssot n'est que le prolongement de la baisse continue de 2,7 % par an sur les 30 dernières années !

Il est grand temps de reconnaître que l'orientation choisie est mauvaise. Baser la sécurité routière essentiellement sur la répression n'a que peu d'effet et, en aucun cas, des résultats durables.

Au contraire, un choix courageux, qui aboutisse à une amélioration pérenne, ne peut être fondé que sur un développement important de la sensibilisation, de la prévention, de la formation et de l'amélioration des infrastructures et des réseaux routiers.

Certes, ce choix réclame des budgets tant au plan national qu'à celui des collectivités locales.

La sensibilisation n'a fait que de timides progrès. L'Éducation

Nationale n'est toujours pas dotée des moyens nécessaires à une vraie prévention. Le réseau des établissements de formation est soumis à une concurrence telle que la qualité passe, trop souvent, au second plan. 41 % des routes nationales sont en mauvais état... et les autoroutes, malgré la sécurité qu'elles apportent, sont toujours hors de prix !

Comment oser s'auto-féliciter devant de tels constats ?

La FFMC renouvelle sa proposition, faite au Premier Ministre, d'une mission d'évaluation des résultats des mesures prises en matière de sécurité routière. Cette mission doit être confiée à des organismes indépendants de tous pouvoirs, publics ou financiers.

Il est temps de tirer les leçons d'un échec et de changer d'orientation.

Communiqué de presse de la FFMC nationale  
25 janvier 2001



### Bref

#### Vacances :

Nous rappelons à ceux qui vont aller se faire des petites vacances sympa dans le Périgord, qu'il y a un excellent camping motard à Verac (du côté de Sarlat) L'accueil y est chaleureux et les prix « motards » ! Alors n'oubliez pas de réserver ! Serge se fera un plaisir de vous accueillir.

Serge Bouyssou

Camping - gîte étape

« Le Brugal »

24220 VERAC

Tél. : 05 53 59 45 93

Ouvert toute l'année.

#### Le Menhir recrute :

Nous sommes toujours avides d'articles, de photos et surtout de dessins ! Alors si parmi vous quelqu'un se sent motivé pour faire un ou deux dessins par trimestre, qu'il ne se prive pas !



## Portrait

Après avoir eu la peau de motos aussi diverses qu'une Honda 500 VF, une 1000 GL et autres avions de chasse ayant rigoureusement tous fini à la casse, Luc s'est acheté une conduite et une Guzzi. Ca ne l'empêche absolument pas de faire le zouave avec (voir la photo), mais au moins, il le fait moins vite! Quoique... Ladite Guzzi, à l'origine une « 1000 sans problème, 3<sup>e</sup> génération » (aux dires de son propriétaire), se métamorphose petit à petit en un redoutable café racer, puisamment équipé d'une paire de valoches, parce que bon, faudrait voir à pas sacrifier le

tourisme quand même!

Le gars Luc, non content de faire preuve en matière de motocyclettes, de perversions aussi extrêmes que celles énoncées ci-dessus, participe activement aux délires motocyclistes de ses petits camarades. Eh oui, on en tient un qui sait lire un schéma électrique (qui a dit qu'avec une Guzzi c'était obligatoire?)! Il est donc régulièrement de corvée pour « améliorer » le faisceau de telle ou telle moto, dont les propriétaires se reconnaîtront vraisemblablement.

D'une ténacité à toute épreuve, Luc est du genre têtue dans les débats, mais à bon



escient... Ce qui fait de lui un FFMC 35! membre très apprécié de la

Jean-Philippe



## Agenda

### Avril

- 12/15** Paris tuning show au Bourget
- 14/15** 24 heures du Mans, avec bien sûr, le relais moto de la FFMC 35!
- 22** Course de côte (champ. de France) à Plumeliau (56)  
Balade moto FFMC 35

### Mai

- 5/6** Rassemblement « La Licorne » à Saint-Lô (50)
- 6** Course de côte à Queven (56)
- 8** Braderie motos & pièces à Bourg des Comptes (35)
- 13** Champ. de France de Supermotard à Fougères (35)
- 19/20** Grand prix de France de vitesse au Mans
- 26/27** Coupes Moto Légende à Montlhéry (91)
- 26/8** Tourist Trophy sur l'Île de Man
- 27** Balade moto FFMC 35

### Juin

- 3** Course de côte au Croisty (56)
- 10** Rassemblement « Les motards ont du cœur » au profit des Restos du Cœur à Rennes
- 10** Endurance tout terrain national à Vern-sur-Seiche (35)
- 17** Champ. de France Élite de moto cross à Iffendic (35)
- 24** Balade moto FFMC 35  
Course de côte à Trelivan (22)
- 30/1** Festival régional moto « Kick'n'Roll » à Melesse (35)

**Note :** pour les balades FFMC 35, les départs ont lieu place des Lices à Rennes, à 11 heures Prévoir le plein et le casse-croûte.

Cet agenda nous est gracieusement offert par Bernard :

<http://perso.wanadoo.fr/moto.bretagne/>

## Dimanche 10 juin 2001

9<sup>e</sup> rassemblement des  
« Motards ont du Cœur »



Comme tous les ans depuis huit ans, une balade sera organisée au départ du parc des expositions de Saint-Jacques, puis partira vers Pléchâtel, Saint-Malo-de-Phily, Guipry, Messac, pour arriver vers 17 heures à Rennes, esplanade Charles de Gaulle, pour la remise de l'argent récolté au président des Restos du Cœur.

Rendez-vous à partir de 9 h 30

Hall 8

Parc des Expositions de Rennes

Contact : Les Motards ont du Cœur, Didier 06 14 33 72 09

**7 raisons d'adhérer !**

- Pour mettre au placard les mesures anti-motards
- Pour améliorer la sécurité routière
- Pour promouvoir une forma-

tion de qualité à la conduite moto

- Pour continuer à pratiquer librement ta passion
- Pour être informé de tes droits et agir pour les

défendre

- Pour renforcer la solidarité du monde motard
- Pour rejoindre un mouvement européen de défense des motards

Alors remplis le questionnaire ci-dessous et envoie-le, accompagné de ton chèque et d'une photo à : Dominique Laperche, 35, rue du Manoir de Gaudon, 35 770 VERN-SUR-SEICHE

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Si tu es déjà adhérent

N° d'adhérent ..... :

Si tu es nouvel adhérent

Date de naissance..... :

Lieu de naissance..... :

Date du permis A..... :

Parrain (facultatif)..... :

Moto : ..... Type : .....

Cylindrée : ..... Acquise le : .....

Ci-joint un chèque de ..... francs à l'ordre de la FFMC 35

date et signature :

**COTISATION 2001**

**Individuelle : 200 F, Couple : 350 F, Moto Club : 400 F**



**Offres spéciales**

La FFMC 35 a négocié pour ses adhérents (hors moto-clubs), des remises chez plusieurs acteurs du monde de la moto. Ces offres sont soumises à la présentation de la carte d'adhérent FFMC 35 à jour de cotisation :

**ACCESS MACHINES**

13, rue des Petits Champs,

35760 SAINT GRÉGOIRE  
Tél. : 02 99 38 58 07

Sur présentation de votre carte FFMC 35, Access Machines vous fait une carte nominative valable un an. Elle offre :

- 10 % de remise sur tous les accessoires en magasin
- 15 % de remise sur un kit chaîne

- Montage gratuit de 2 pneus
- Montage gratuit de 3 jeux de plaquettes de frein
- 1 filtre à huile gratuit sur un forfait vidange.

30 % de remise sur une batterie moto.

**AEROPUB**

Route d'Erbrée, 35 500 SAINT M'HERVE

Tél. : 02 99 76 71 11

10 % de remise sur une réparation de carénage, de réservoir, ou sur une peinture perso (moto, casque, compteur...)

**RENNES BATTERIES**

85, bd de Lattre de Tassigny  
35000 RENNES

Tél. : 02 99 33 27 22



**Boutique FFMC**



Pin's 2001 **30 F**



T-Shirt **60 F**



Motocollant **10 F**



Sweat-shirt **150 F**



Porte-clefs **20 F**



Vignette **2 F**

Pour commander, utilisez le bon de commande ci-contre (découpé ou photocopié) et renvoyez-le, accompagné de votre chèque de règlement à : FFMC 35, Co/Dominique Laperche, 35, rue du Manoir de Gaudon, 35 770 VERN-SUR-SEICHE

**Bon de commande**

Article	Qté	P.U.	Total
Pin's	.....	30 F	.....
Motocollant	.....	10 F	.....
Porte-clefs	.....	20 F	.....
T-Shirt ( <input type="checkbox"/> gris <input type="checkbox"/> noir)	.....	60 F	.....
Sweat Shirt ( <input type="checkbox"/> gris <input type="checkbox"/> noir)	.....	150 F	.....
Vignette	.....	2 F	.....
Port (6,70 F pour les T-shirts et les Sweets, 3 F sinon)	.....		.....
<b>Total</b>			.....

Nom : .....

prénom : .....

adresse : .....



**C**onséquence du changement des dates de validité des timbres, nous avons ce trimestre un maximum de réadhésions! Merci donc à :

Jean-Jacques (Laverda 1000 Jota), Philippe dit Petit Scarabée (Ducati 900 Monster), Thierry (Suzuki 750 GSXF), Philippe (Honda 900 CBR), Patrick (Honda 1100 ST), Christine (auto), Bernard et Martine (Honda 800 VFR), Jean-Paul (Guzzi 1000), Olivier (BMW R100TC), Luc (Guzzi 1000 Sans Problèmes 3<sup>e</sup> génération), Joël (Yamaha R1), Olivier dit Yoda (Ducati 900 SSIE), Mickaël (Yamaha R6), Laurence (Honda 450 CB), Claude (Honda 650 Deauville), Stéphane (Yamaha FJ 1200 attelée), Dan dit « le Lillois » (Ducati 900 SS), Jean-Luc (Suzuki 1200 Bandit), Paul (Kawasaki ZX7R), Philippe (Honda 1100 CBR), Pascal (Kawasaki ZX6R), Olivier (Suzuki 800 DR), Stéphane (Suzuki 1200 Bandit), Alain (Triumph 900 Sprint), Florent (Suzuki 1100 GSXR), René (Honda 1500 F6C), René (BMW K75 RT), Albert (BMW K100LT), Pascal (H.D. 883), Dan (Honda 600 CBR), Nadine (Honda 500 CB),

Pascal (auto), Pierre-Yves (Honda 650 NTV), Jean-Marc (BMW R1100 RT), Rodolphe (BMW K75RT), Olivier (Triumph 900 Adventurer), Bertrand (Triumph 1200 Trophy), Jean-Pierre (Honda 800 VFR), Thierry (Yamaha 600 Diversion), David (Yamaha 600 Fazer), Arnaud (H.D. 883), Alban (Honda 1000 VTR), Albert (piéton), Hervé (Kawasaki 500 EN), Maurice (piéton), Grégory (l'as quoi au fait comme moto?), Serge (Honda 650 NTV).

Et un grand merci aussi à ceux qui nous ont rejoints :

Nénesse (Suzuki 500 GSE), Bertrand (Suzuki 1200 Bandit), Annette (Suzuki 125 TRX), Pascal (Yamaha 500 TX), Frédéric (Suzuki 750 GSX), Frédéric (Kawasaki 500 GPZ), Pascal (Suzuki 750 GSXF), Jean-Yves (Yamaha 125 SR), Yann (bientôt la moto!), Philippe (BMW K1100 LT), François (Suzuki 650 SV), Gaëtan (Suzuki 600 Bandit), Philippe (Suzuki 750 GSXF), Jean-Pierre (Yamaha 1300 XJR).

[www.ledroit.fr](http://www.ledroit.fr) un site « carrefour du droit » qui propose : des informations générales sur la législation, une édition juridique en ligne qui permet de télécharger une quarantaine de contrats avec lettres types, un service de recherche où collaborent des professionnels et des conseillers juridiques ainsi qu'un forum de discussion.

**Marianne Vitter** est la nouvelle coordinatrice nationale de la Commission Juridique de la FFMC. Elle remplace Dominique Bertucci qui a quitté ce poste au début de l'année, après deux ans au service de la FFMC. Longue route à Dominique et bienvenue à Marianne!



## Concessionnaires

**J**e ne vais pas parler d'un concessionnaire moto, cette fois-ci, mais d'un artisan sellier, qui officie sur les rives du canal Saint-Martin à Rennes. Karl Leprince réalise, entre autres, des selles de moto (il fait aussi dans l'automobile et le bateau), et il le fait très bien!

Durant ces derniers mois, il a réalisé trois selles pour des adhérents de la fédé, elles sont toutes les trois magnifiques (surtout la mienne!).

Karl peut creuser votre selle si vous avez choisi une moto trop

haute, recouvrir une selle d'origine si elle est abîmée, ou bien créer de toutes pièces une selle personnalisée à partir d'un support et d'un dessin ou d'une photo.

Le travail est soigné, et en plus il est sympa et pratique des tarifs honnêtes. C'est suffisamment rare pour être signalé, non?

Karl Leprince  
138, canal Saint-Martin  
ZI Trublet  
35000 Rennes  
Tél. 02 99 59 15 92  
Portable 06 81 33 82 93



## Petites annonces

**Vends** VESPA N 125 cm<sup>3</sup>, fin des années 50, 3 vitesses, moteur OK, coque saine sans corrosion, deux selles mono. Pour restauration. 3 500 FRF. Tél. : 06 03 11 59 96. Visible sur Rennes.

**Vends** gants Segura Waterproof 3, taille M, neufs, 350 F (prix magasin 580 F).

Sandrine au 02 23 21 15 30.

**VENDS** ligne d'échappement REMUS Innovation pour 750 VFR. Homologué. Très peu servi. Bon état. 1200 F à débattre (4 000 F neuf). Dominique : 02 99 00 47 49

**Cherche** moteur de 750 four K2, bon état, à prix motard. Jean-Philippe : 02 23 21 15 30.

### Fiche de signalement de danger

#### Localisation du danger rencontré

Entre la ville de ..... et la ville de .....

Avec un tracé de route :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> sur la RN : .....  | <input type="checkbox"/> en ligne droite |
| <input type="checkbox"/> sur la RD : .....  | <input type="checkbox"/> en virage       |
| <input type="checkbox"/> Autre voie : ..... | <input type="checkbox"/> en carrefour    |
| <input type="checkbox"/> à ..... km de..... | <input type="checkbox"/> en giratoire    |

#### Type de danger rencontré

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Gravillonnage          | <input type="checkbox"/> Marquage au sol |
| <input type="checkbox"/> Glissière de sécurité  | <input type="checkbox"/> Ralentisseur    |
| <input type="checkbox"/> Défauts de la chaussée | <input type="checkbox"/> Autre.....      |

Le danger est signalé par Mme/Mlle/M. ....

Coordonnées (facultatif) : .....

#### À retourner à :

Philippe de Chitel — M. Moto 35, DDE 35  
3, avenue de Cucillé, BP 3167, 35031 Rennes CEDEX